

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Annabelle QUENET
Responsable Presse
Tel 01 46 11 83 01
annabelle.quenet@andra.fr
@presse_andra
@andra_france

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Le court métrage « Et Après ? », lauréat du concours audiovisuel « Regards sur les déchets radioactifs »

Pour l'édition 2018 de son concours « Regards sur les déchets radioactifs », L'Andra est heureuse de primer Antoine Rodriguez pour son court-métrage « *Et Après ?* »

Le concours propose aux jeunes réalisateurs et étudiants passionnés de sciences et/ou d'audiovisuel la création d'une œuvre audiovisuelle sur le thème des déchets radioactifs. En leur donnant carte blanche sur le contenu et le format, l'Andra souhaite permettre de nouveaux modes d'expression et ainsi intéresser un public plus large, notamment les jeunes sur ce débat de société qui concerne les générations futures.

Un jury, composé de professionnels du monde scientifique et artistique, a sélectionné le projet « *Et Après ?* » d'Antoine Rodriguez, jeune diplômé de l'ESEC (Ecole Supérieure d'Etudes Cinématographiques).

Son court-métrage de 10 minutes aborde la responsabilité personnelle de chacun face à sa consommation énergétique et sa production de déchets radioactifs.

Le personnage principal, Franck, employé dans un centre de stockage de déchets radioactifs, se trouve amené à redistribuer chez des citoyens une partie de leurs déchets radioactifs, d'après une nouvelle loi mise en place par le gouvernement. Lui-même doit stocker les siens à son domicile, et cherche avec son entourage des solutions afin de ne pas garder leurs déchets.

« Le nucléaire est une énergie qu'on utilise indirectement chez soi pour chaque lumière allumée, chaque appareil rechargé et la mise en place d'énergies à 100 % propres et responsables ne se fera pas avant au moins plusieurs décennies. Pour les jeunes générations d'aujourd'hui, cela veut dire prendre en considération les déchets radioactifs de nos parents, de nous-mêmes, et de nos enfants. » explique Antoine Rodriguez.

Le film a été projeté jeudi 18 octobre, à l'occasion de l'ouverture du festival **Pariscience** au Muséum National d'Histoire Naturelle

Une passerelle vers les métiers de la réalisation



Le concours permet également à son jeune lauréat de rencontrer des spécialistes du milieu de l'audiovisuel, et de mettre un pied dans le monde professionnel.

Les gagnants de l'année passée ont reçu le trophée d'argent du Festival Deauville Green Award pour le court métrage « 28, 78 ans », ainsi que le prix du Festival Fimbacte.

Pour découvrir les réalisations des précédents lauréats :

> La solution radiochat, Green Award d'Or en 2016 au Festival Deauville Green Award.

> Pierre et le tigre, Astéria d'Or au Festival Deauville Green Award en 2012.

A propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.